



Bon de commande

Encart publicitaire – Bulletin municipal de la ville de Beaufort-en-Anjou

Disponible sur le site internet www.beaufortenanjou.fr - rubrique téléchargement/Trait d'union

Mme / M.

Société ou organisme

Adresse

Code postal Ville

E.mail Tél.

Détail de la commande

Choix du format :

Format 82 x 58 mm (1/8 ème de page) = 200 euros*

Format 170 x 58 mm (¼ de page) = 400 euros*

* Prix valable pour un imprimé dans un numéro. Vous pouvez vous regrouper pour partager le coût

Choix de la période de parution :

Trait d'union de janvier 2019

Trait d'union de mars 2019

Trait d'union de mai 2019

Trait d'union de juillet 2019

Trait d'union de septembre 2019

Trait d'union de novembre 2019

Réalisation et envoi du fichier :

L'encart publicitaire devra être fourni six semaine avant la date de parution au format et en mode de couleur quadrichromie CMJN haute résolution. Le mode RVB est uniquement destiné au web. Transmettez-nous vos fichier au format jpeg ou pdf par courriel à magali.bodier@beaufortenanjou.fr

Nous retournes le bon de commande :

- par mail à magali.bodier@beaufortenanjou.fr

- par courrier postal ou dans la boîte à la lettre extérieure, porte côté parking du mail.

Paiement par chèque à la Trésorerie de Beaufort-en-Anjou à réception de l'avis des sommes à payer.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales au verso

Signature et cachet de l'annonceur



16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - Beaufort-en-Vallée - 49250 Beaufort-en-Anjou
Tél. 02 41 79 74 60 - Fax 02 41 79 74 61

Courriel : mairie@beaufortenanjou.fr - Site internet : www.beaufortenanjou.fr

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à M. le Maire de Beaufort-en-Anjou



Vente d'espaces publicitaires dans le magazine d'information «le Trait d'Union»

Applicables au 1er janvier 2017

Conditions générales

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de vente d'espaces publicitaires dans le magazine d'information «Le Trait d'union» et les conditions d'utilisation du service par l'annonceur.

Toute passation d'une commande et/ou d'un paiement d'un espace publicitaire dans le Trait d'union suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes conditions.

Elle constitue donc un contrat entre l'annonceur et l'éditeur, dénommés ci-après.

Définition de l'annonceur : tout commerce, service ou indépendant.

Définition de l'éditeur : Ville de Beaufort-en-Anjou - 16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - Beaufort-en-Vallée - 49250 Beaufort-en-Anjou.

Définition

Les encarts publicitaires seront publiés dans le magazine d'information qui est distribué dans toute la ville de Beaufort-en-Anjou, y compris dans les boîtes aux lettres des personnes ne désirant pas recevoir de publicités. Soit une distribution d'environ 3 000 exemplaires.

L'espace publicitaire proposé désigne un encart de 2 formats possibles. Pour plus de détails, consulter la grille des tarifs. Ces espaces sont proposés en quadrichromie, édité une seule fois par contrat. L'emplacement précis de ces encarts sera défini en fonction de la mise en page globale par le service communication.

Responsabilités

Tous les textes et messages publicitaires doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur. L'éditeur peut, à son entière discrétion et sans devoir se justifier, refuser de publier une annonce publicitaire.

L'éditeur n'est pas responsable des textes et messages publicitaires qui seront publiés. Ceux-ci relèvent de la seule responsabilité de l'annonceur.

Ce dernier ayant validé son encart publicitaire avant envoi, l'éditeur n'est pas responsable des erreurs (faute d'orthographe, erreur dans les coordonnées ou le texte) qui pourraient être publiées.

Offre de vente

L'encart publicitaire devra être fourni par l'annonceur six semaines avant la date de parution, au format désiré et en mode de couleur quadrichromie CMJN haute résolution. Le mode RVB est uniquement destiné au web.

Le service communication pourra, à titre exceptionnel, réaliser la mise en page au tarif de 50 euros HT.

Commande

L'annonceur confirme sa commande d'espace publicitaire en complétant le bon de commande remis par l'éditeur disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville : www.beaufortenanjou.fr (rubrique téléchargement). Seul ce bon de commande dûment signé et daté fera office de demande du service.

Le bon de commande devra être envoyé :

- par mail à magali.bodier@beaufortenanjou.fr

- par courrier postal

- ou dans la boîte à la lettre extérieure, porte côté parking du mail.

Tarifs

1/8 de page (82 x 58 mm) : 200 €

1/4 de page (170 x 58 mm) : 400 €

Toute autre formule, devra faire l'objet d'une demande spécifique.

Ces tarifs s'entendent hors TVA.

Ils sont révisibles annuellement et de manière plus sporadique durant une période de lancement de 6 mois du système de vente d'encarts publicitaires.

Délai

L'éditeur se propose de relancer les annonceurs 8 semaines avant chaque nouvelle parution.

L'espace prévu pour ces encarts publicitaires est limité à 2 pages au format A4. La règle du premier est d'application. Autrement dit, les annonceurs qui seront les premiers à passer commande seront les premiers à pouvoir en bénéficier. Dans le cas où un annonceur réserverait un espace publicitaire qu'il n'est plus possible d'éditer, celui-ci aura la possibilité d'être publié lors de l'édition suivante.

L'éditeur se réserve le droit à l'erreur, si, pour une raison quelconque, ce dernier n'a pas pu publier l'encart publicitaire de l'annonceur il ne pourra en aucun cas en être tenu responsable. L'annonceur sera publié lors de l'édition suivante.

Envoi de l'encart publicitaire

L'encart publicitaire devra être envoyé par courriel à magali.bodier@beaufortenanjou.fr ou déposé au service communication via une clé USB.

Paiement

Le paiement de l'encart publicitaire devra se faire à la Trésorerie de la ville de Beaufort-en-Anjou à réception de l'avis des sommes à payer. Chèque à l'ordre du Trésor public. En cas de non-paiement, le dossier sera remis au service contentieux du Trésor public.

Annulation

L'annonceur, dès lors que le bon de commande a été établi ne peut annuler sa commande. En cas de non remise de l'encart publicitaire dans le délai mentionné ci-dessus, l'éditeur se réserve le droit de résilier le contrat et sans préavis.

Propriété intellectuelle

L'annonceur reste propriétaire des droits intellectuels relatifs à sa création.

Concurrence

L'annonceur reconnaît et accepte que l'éditeur puisse offrir des services de publications d'espaces publicitaires et de conception d'encarts à des tiers, qui peuvent aussi être des concurrents directs de l'annonceur ou qui peuvent annoncer des produits ou services similaires à ceux de l'annonceur.